
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 14 (1986)

DOI: 10.11588/fr.1986.0.52615

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

GUILDES ET MÉTIERS AU MOYEN ÂGE

A propos d'une publication récente*

Tout au long du XIX^e et jusqu'au début du XX^e siècle, en Allemagne, associations de marchands et associations d'artisans, guildes et métiers avaient suscité des discussions violentes entre les historiens, notamment les historiens du droit. La nature propre de ces associations, mais surtout leur origine provoquaient de vives controverses. Les théories, sur les origines en particulier, pullulaient.

Ainsi la théorie d'une continuité des *collegia* romains (K. F. v. Eichhorn, G. B. Depping, E. T. Gaupp) cédait-elle la place vers le milieu du XIX^e siècle à la théorie seigneuriale, «Hofrechtstheorie» (K. Nitzsch, G. v. Maurer, G. Seeliger, W. Stieda) ou à sa variante, la théorie du *magisterium* (R. Eberstadt).

Ces deux théories furent à leur tour battues en brèche par la théorie des *officia* ou du marché sous contrôle seigneurial («Ämter- oder Marktkontrolltheorie», Fr. Keutgen) et par celle de l'association libre («freie Einung», G. v. Below qui s'inspirait d'O. v. Gierke).

Dernières venues, la théorie strictement économique, dite théorie du cartel (G. Mickwitz) et la théorie d'une continuité germanique ne trouvèrent que peu d'adhérents.

Finalement la discussion sur les origines des guildes et des métiers s'enlisa¹ et on en resta aux positions combinées de Keutgen et de Below qui conservèrent un crédit prépondérant, à tel point qu'elles pouvaient presque passer pour la *communis opinio*, notamment chez les historiens dont le champ d'investigation était le Nord-Ouest et le Nord de l'Europe, Flandres, Bas-Rhin, espace hanséatique.

Mais, les conditions particulières des associations dans les vieilles cités du Haut-Rhin ou de la Bavière avaient apporté de telles nuances qu'en général, dans la recherche allemande d'après-guerre, les explications monocausales étaient abandonnées, les théories sur les origines étaient passées au deuxième plan, mais en même temps, il faut bien le dire, les recherches mêmes sur les métiers.

Depuis peu cependant, on constate un renouveau remarquable. Si les colloques font fonction de sismographes qui enregistrent les remous dans la république des lettres, marchands et artisans, guildes et métiers sont à nouveau au cœur du débat. Donnons-en quelques exemples: dans les années 1977-1980, à Göttingen, plusieurs colloques ont traité de l'artisanat à l'époque préhistorique et protohistorique et au haut moyen âge²; en 1980-83, à Göttingen

* *Gilden und Zünfte. Kaufmännische und gewerbliche Genossenschaften im frühen und hohen Mittelalter*, hg. von Berent SCHWINEKÖPER, Sigmaringen (Thorbecke) 1985, 463 p. (Vorträge und Forschungen, 29).

1 Otto Gerhard OEXLE, *Die mittelalterliche Zunft als Forschungsproblem. Ein Beitrag zur Wissenschaftsgeschichte der Moderne*, dans: *Blätter für deutsche Landesgeschichte* 118 (1982) p. 1-44.

2 Herbert JANKUHN, Walter JANSSEN, Ruth SCHMIDT-WIEGAND, Heinrich TIEFENBACH (Hg.), *Das Handwerk in vor- und frühgeschichtlicher Zeit. Bericht über die Kolloquien der Kommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas in den Jahren 1977-1980*, Bd. 1: *Historische und rechtshistorische Beiträge und Untersuchungen zur Frühgeschichte der Gilde*, Göttingen 1981, 415 p.; Bd. 2: *Archäologische und philologische Beiträge*, Göttingen 1983, 776 p. (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, phil.-hist. Klasse, 3. Folge, 122 und 123).

également, les recherches ont porté sur le commerce et la circulation aux mêmes époques³; en 1982, un colloque organisé lors du VIII^e congrès international des historiens économistes a étudié les « guildes et les corporations dans les villes de l'Europe septentrionale au Bas Moyen Age »⁴; en 1982, à Siegen, un symposium s'est penché sur l'artisanat en Allemagne au Bas Moyen Age et à l'époque moderne⁵; et enfin, pour anticiper un peu, en septembre/octobre 1986 l'« Institut für mittelalterliche Realienkunde Österreichs und Medium Aevum Quotidianum » (Krems, Autriche) organise un colloque sur la vie quotidienne et l'artisanat⁶.

C'est dans le cadre de ce renouvellement des activités scientifiques portant sur le monde des marchands et des artisans que s'inscrivent les deux réunions de la Reichenau d'octobre 1979 et mars 1980. Les actes de ce colloque contiennent 14 contributions⁷.

Rolf SPRANDEL (*Handel und Gewerbe vom 6.-11. Jahrhundert*, p. 9-30) brosse un vaste tableau qui embrasse aussi bien le paysan-marchand que le forgeron-prêtre de la Scandinavie, aussi bien les survivances et transformations des collèges antiques en Italie sous les Lombards que les *homines ecclesiae* munis de *tractoriae* qui, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, assuraient les transports pour les établissements religieux tout en commerçant à leur propre compte. Sprandel analyse en particulier les activités en groupe, la division et la spécialisation du travail, la liberté personnelle ou la dépendance des marchands et des artisans, puis il insiste sur l'ambiguïté des sources archéologiques et littéraires qui souvent, chez les Germains et les Slaves, ne permettent pas de conclure à l'une ou à l'autre forme d'activité, artisanale, commerciale ou guerrière (voire à la piraterie!)⁸.

Ruth SCHMIDT-WIEGAND (*Die Bezeichnungen Zunft und Gilde in ihrem historischen und wortgeographischen Zusammenhang*, p. 31-52) analyse le vocabulaire qu'utilisent les sources médiévales pour désigner les associations de marchands et d'artisans, associations que l'usage allemand actuel distingue en parlant de *gilde* d'une part et de *métier* (*Zunft*) d'autre part. Les

- 3 Klaus DÜWEL, Herbert JANKUHN, Harald SIEMS, Dieter TIMPE (Hg.), *Untersuchungen zu Handel und Verkehr der vor- und frühgeschichtlichen Zeit in Mittel- und Nordeuropa*, Bd. 1: Methodische Grundlagen und Darstellungen zum Handel in vorgeschichtlicher Zeit und in der Antike. Bericht über die Kolloquien der Kommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas in den Jahren 1980 bis 1983, Göttingen 1985, 490 p.; Bd. 2: Der Handel im westlichen Mittelmeer während des Frühmittelalters. Bericht über die Kolloquien der Kommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas in dem Jahr 1980, von Dietrich CLAUDE, Göttingen 1985, 332 p.; Bd. 3: Der Handel des frühen Mittelalters. Bericht über die Kolloquien der Kommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas in den Jahren 1980 bis 1983, Göttingen 1985, ca. 368 p. (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, phil.-hist. Klasse, 3. Folge, 143, 144 und 150).
- 4 Klaus FRIEDLAND (Hg.), *Gilde und Korporation in den nordeuropäischen Städten des späten Mittelalters*, Köln/Wien 1984, 114 p. (Quellen und Darstellungen zur Hansischen Geschichte, hg. vom Hansischen Geschichtsverein. Neue Folge, 29).
- 5 Rainer S. ELKAR (Hg.), *Deutsches Handwerk in Spätmittelalter und Früher Neuzeit. Sozialgeschichte – Volkskunde – Literaturgeschichte*, Göttingen 1983, 328 p. (Göttinger Beiträge zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte, 9); je remercie R. S. Elkar des renseignements précieux au sujet de ce colloque ainsi que de ceux cités dans la note 6.
- 6 Déjà en 1985, à Salzbourg, cet institut, en collaboration avec l'Institut Ludwig-Boltzmann, avait organisé un colloque sur le sujet suivant: « Mobilité horizontale et migration, du moyen âge à la fin de l'Ancien Régime ». En dépassant le cadre chronologique on peut rappeler aussi dans ce contexte le colloque sur l'« artisanat en Europe centrale et dans le Sud-Est de l'Europe aux XVIII^e et XX^e siècles » réuni en 1985 à Munich par la « Südosteuropa-Gesellschaft ».
- 7 Il faut y ajouter encore la conférence de Karl HAUCK, *Gemeinschaftsstiftende Kulte der Seegermanen (Zur Ikonologie der Goldbrakteaten XIX)*, parue déjà dans: *Frühmittelalterliche Studien* 14 (1980) p. 463-617 ainsi que les conférences de W. BLOCKMANS, K. PETERS et B. SCHWINEKÖPER, dont les résumés seuls sont contenus dans les « Protokolle des Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte Nr. 232 et Nr. 237 ».
- 8 Il est évident que les 5 volumes de Göttingen, plus de 2500 pages (voir notes 2 et 3), apportent beaucoup de précisions et de renseignements supplémentaires à ce tableau d'ensemble.

termes médiévaux »Gilde, Zunft, Zeche, Einung, Gaffel, Kerze, Amt« etc. ne sont pas synonymes – l'auteur les appelle »hétéronymes« – malgré l'affirmation contraire de G. v. Below, reprise au colloque encore par Fr. Irsigler (cf. p. 66). La répartition géographique et chronologique montre comment »gilde« est réservé à la région hanséatique et comment »Zunft« se répand du Sud-Ouest jusqu'au sud de la ligne du bas-allemand, puis la dépasse et entre dans la zone hanséatique, mais en désignant alors seulement les associations d'artisans. L'étymologie des termes »gilde«, »Zunft«, »Innung« et »Zeche« met en relief en dehors des couches chronologiques – le terme de guilde est le plus ancien – quelques éléments communs caractéristiques: respect de certaines règles, taxe fixe d'entrée, repas commun, enterrement des confrères, mémoire des morts; tout cela rapproche ces associations des *confraternitates*. L'élément confraternel que la linguistique dégage du vocabulaire médiéval est d'ailleurs fortement accentué dans la plupart des autres contributions qui insistent, à juste titre, sur la délimitation peu nette et le flottement entre les associations du type »gilde« ou »métier« d'une part et les confréries d'autre part.

Franz IRSIGLER (Zur Problematik der Gilde- und Zunftterminologie, p. 53–70) examine l'emploi des mots guilde et métier dans le langage scientifique actuel. Pour préciser le sens de guilde, il propose le schéma chronologique suivant: guildes jurées d'auto-défense (Schutzgilde, Schwurgilde) de l'époque carolingienne, guildes marchandes qui réunissent tous les marchands d'une ville, telles les guildes de Tiel ou de Saint-Omer, qui correspondent aux premières »hanses«, telle la hanse flamande à Londres, puis associations de marchands, plus étroites, à partir du XII^e siècle sous les deux formes d'association de voyage (hanse) et d'association monopolisatrice (gilde de drapiers ou de monnayeurs) et, enfin, clubs du patriciat (Trinkstubbengesellschaften). Les diverses théories que nous avons évoquées compliquent la tâche lorsque l'on veut saisir le sens de »Zunft«. Irsigler accorde peu de valeur à l'analyse des termes de l'époque, car contrairement à R. Schmidt-Wiegand il les tient pour synonymes. Il insiste davantage sur la distinction à faire entre »gewerbliche Zünfte« = métiers d'artisans et »politische Zünfte« = groupements politiques qui sont à la base de la répartition politique de toute la population urbaine, tels les »Gaffeln« à Cologne. Si l'on ne prête pas suffisamment attention à cette différence essentielle on risque de mal interpréter les luttes ou les révoltes des »métiers« qui sont moins des »soulèvements d'artisans contre l'aristocratie« (Planitz) que des luttes politiques, précisément des »Verfassungskämpfe«.

Que la recherche sur les guildes et les métiers ait été pendant longtemps un domaine de prédilection des historiens du droit se ressent à la lecture de la contribution de Gerhard DILCHER (Die genossenschaftliche Struktur von Gilden und Zünften, p. 71–111).

Dilcher analyse d'abord l'emploi que font les historiens des villes, tels H. Planitz, E. Ennen et W. Schlesinger, du mot »Genossenschaft«-association. C'est le terme le plus général pour désigner une relation sociale horizontale reposant sur le principe de la parité et non sur celui de l'égalité. »Genossenschaft« est pour Otto von Gierke la notion-clé qui s'oppose aux principes de domination et de féodalité qui reposent sur le service. Les historiens du droit K. S. Bader et W. Ebel ont repris et enrichi cette notion en insistant sur la *communitas* – les communaux des villages (Bader) et la *coniuratio reiterata* à pouvoir statutaire (Willkür) dans les villes (Ebel).

Dilcher n'abandonne donc pas la notion de »Genossenschaft«, ainsi élargie, au profit de termes plus vagues tels que »solidarités«, »clans«, »groupes sociaux«. Il étudie de près le développement du principe d'association depuis la *lex familie Wormaticensis ecclesie* (vers 1024) de Burchard de Worms jusqu'aux interdictions de toutes les associations, conseils, confréries, communes et confédérations des villes et dans les villes par Henri (VII) en 1231 et par Frédéric II en 1232. L'évolution est très nette. On passe des associations au sein de la *familia* de l'église de Worms fondées sur la naissance et la propriété immobilière aux associations à droit communautaire que les privilèges accordent aux marchands puis aux associations à éléments confraternels très accusés comme dans les guildes et métiers où c'est l'association nouvelle et non plus la parenté (Sippe) qui garantit la protection de l'individu, et enfin à la

commune dont la paix jurée coiffe en quelque sorte les paix à l'intérieur des associations diverses.

Devant les innombrables manifestations concrètes du principe d'association le droit canonique fait preuve, une fois de plus, de sa grande force d'abstraction.

Jürgen SYDOW (*Fragen zu Gilde, Bruderschaft und Zunft im Lichte von Kirchenrecht und Kanonistik*, p. 113–126) relève les observations des canonistes depuis Gratien jusqu'à Sinibaldus Fliscus-Innocent IV († 1254) et Hostiensis-Henricus de Segusio († 1270) sur les guildes et les métiers que les juristes médiévaux groupent parmi les autres corporations et collèges. Ils insistent tous sur les liens qui unissent guildes et métiers aux confréries et aux autres *universitates*, liens qui ne sont pas toujours suffisamment observés par les historiens modernes qui ont trop tendance à isoler les phénomènes de l'histoire économique et sociale comme le remarque Sydow très justement.

Les éléments que les canonistes considèrent comme constitutifs des guildes et des métiers sont, par eux, bien observés: caisse commune, *convivium*, direction autonome, juridiction propre et reconnaissance par l'autorité publique.

L'importante contribution d'Otto Gerhard OEXLE (*Conjuratio und Gilde im frühen Mittelalter. Ein Beitrag zum Problem der sozialgeschichtlichen Kontinuität zwischen Antike und Mittelalter*, p. 151–215) est connue par le lecteur de cette revue sous la forme abrégée d'un article publié en 1982 ce qui rend superflu une longue analyse⁹.

Même si l'auteur se refuse à sacrifier à l'«idole» des historiens, à savoir de céder à la «hantise» ou au «démon des origines» (M. Bloch, cf. p. 213), il enrichit cependant la panoplie des théories des origines citées ci-dessus par une thèse qui s'oppose fortement à une soi-disant continuité germanique que la plupart des auteurs persistent à admettre, pour les guildes notamment.

Oexle considère comme précurseurs des guildes les associations jurées de clercs, formées aux VI^e et VII^e siècles par le clergé des campagnes pour avoir un moyen de protection mutuelle alors que le clergé de la *civitas*, les *canonici*, se groupait autour de l'évêque et sous sa protection. Ces associations jurées de clercs furent frappées de la même interdiction que les *conjuraciones* antiques fondées elles aussi sur le serment et le *convivium*. C'est le déclin du pouvoir de l'état qui, à la fin de l'antiquité et au début du moyen âge, aurait permis à ces associations de se manifester plus librement et à partir de l'époque carolingienne de s'épanouir tout en se transformant fortement.

Le point de départ de ces associations jurées n'en resterait pas moins la *conjuratio*, héritage de l'antiquité, transmise par le christianisme bien que celui-ci, depuis qu'il est religion d'état, garde une attitude ambivalente vis-à-vis de ces *conjuraciones*.

Voyons maintenant comment l'histoire comparée peut s'enrichir des huit contributions sur l'Italie, l'Angleterre, les pays scandinaves et l'Allemagne.

P. RACINE (*Associations de marchands et associations de métiers en Italie de 600 à 1200*, p. 127–149) interprète les mentions précoces d'associations de marchands et d'artisans à l'époque lombarde et carolingienne, tels les *saponarii* (744) ou les *ministeria* mentionnés dans les célèbres *Honorantie civitatis Papie*, non pas comme les jalons d'une quelconque continuité des collèges antiques ou d'une influence directe byzantine mais plutôt comme une organisation royale au service du Palais, comparable à la *disciplina Palatii* d'Aix-la-Chapelle¹⁰.

9 Otto Gerhard OEXLE, *Conjuratio et gilde dans l'Antiquité et dans le Haut Moyen Age. Remarques sur la continuité des formes de la vie sociale*, dans: *Francia* 10 (1982) p. 1–19.

10 Les «Honorantie» et le problème de la continuité sont discutés aussi par les derniers éditeurs de ce texte: Carlrichard BRÜHL, Cinzio VIOLANTE, *Die «Honorantie civitatis Papie»*. Transkription, Edition, Kommentar, Köln–Wien 1983, p. 86–89. Voici leur conclusion «Zum Verständnis der »Instituta« bedarf es so keiner Anleihen in Byzanz und auch keines Rückgriffs in die frühkarolingische Zeit: die »Instituta« sind ein Dokument des späten 10. Jahrhunderts, und es scheint uns methodisch unzulässig, sie für die langobardische Zeit oder gar für die Spätantike in Anspruch zu nehmen» (p. 89).

Du X^e au XII^e siècle naissent les «arti» des marchands et artisans qui sont donc les premiers à rompre le carcan des règlements étatiques ou ecclésiastiques pour former des associations à l'intérieur des communes, elles aussi, pour une large part, formées par les marchands. Le problème de la continuité ou de la discontinuité toujours sous-jacent dans la contribution de P. Racine devient plus complexe encore, quand on compare les interprétations différentes que donnent Racine et Oexle du *corpus saponariorum* de Naples dont parle une lettre de Grégoire le Grand de 599. Pour Racine c'est «la décadence du système corporatif mis en place par le Bas Empire» qui s'y reflète (p. 131), pour Oexle il s'agit d'une association d'artisans librement conclue et reposant sur le serment¹¹. Du coup dans l'hypothèse d'Oexle les *saponarii* deviennent un précieux jalon de la survivance des *conjuraciones* antiques.

En Angleterre on retrouve, même s'il y est moins aigu, ce problème de continuité, comme il ressort de l'étude de Natalie FRYDE (*Gilde in England before the Black Death*, p. 215–229).

Les guildes anglo-saxonnes répandues dans le Sud et le Sud-Est de l'Angleterre perdent, après la conquête normande, leur fonction de protection de leurs membres, protection qui remplaçait celle de la parenté, mais elles subsistent en jouant un rôle davantage économique (tonlieu, mesures et poids). Puis, lorsque les Plantagenets prennent en main la réglementation économique, elles se réfugient dans le domaine social et religieux. Le caractère des guildes anglaises est donc très variable: des guildes rurales on passe aux guildes qui comprennent tous les adultes d'une ville; alors, loin d'être un groupement exclusif ou oligarchique, elles sont devenues la forme ordinaire de l'organisation de la communauté urbaine, bien sûr, sous le contrôle du roi, jaloux de ses revenus fiscaux et de ses prérogatives juridictionnelles. Cela explique que, somme toute, les guildes aient joué un rôle plutôt limité dans l'Angleterre d'avant la peste (p. 229).

L'originalité des guildes scandinaves, norvégiennes notamment, réside moins dans leur origine païenne que dans le fait que la royauté les ait récupérées; le choix des saints royaux comme patrons est plus que symbolique. Hans Friedrich SCHÜTT (*Die dänischen St. Knudsgilden – mit besonderer Berücksichtigung der Gilden in Schleswig und Flensburg*-, p. 231–280) en étudiant surtout le cas particulier des guildes de saint Canut à (Hédeby-)Schleswig signale les influences venant des Flandres, du Bas-Rhin et de la Westphalie et établit un lien très étroit entre les vagues de fondations urbaines par les rois danois au tournant du XII^e et du XIII^e siècle et l'extension de ces guildes de saint Canut, dont les rois eux-mêmes étaient membres. Les guildes de saint Canut sont donc des associations, sous protection royale, des marchands professionnels danois, sorte de concurrence des associations de marchands hanséatiques. La symbolique des sceaux de ces guildes danoises traduit un fort attachement royal¹².

Les cinq dernières contributions concernent l'Allemagne. Hermann JAKOBS (*Bruderschaft und Gemeinde: Köln im 12. Jahrhundert*, p. 281–309) étudie le cas spécial de Cologne, toujours particulièrement compliqué. Il souligne le caractère de confrérie des trois collèges des échevins, des représentants des paroisses (*Amtleute*) et de la «*Richerzeche*», qui ont, chacun, trois groupes de membres différents: les frères (aspirants), les maîtres (en fonction), les *officiati*, *officiales* ou *ammannen* («émérites»).

Ce caractère de confrérie permet à ces collèges de se transformer en organisations oligarchiques qui, à l'époque de l'archevêque Rainald de Dassel (1159–1167) et en étroite liaison avec le haut clergé de la cathédrale arrivent à se constituer en un patriciat qui médiatise le reste de la population urbaine.

Jakobs suppose aussi que la *fraternitas mercatorum gilde*, dont il est resté une liste des

11 «Es handelt sich bei dieser Vereinigung von Handwerkern in Neapel also um eine freie und geschworene Einung, um eine auf Eid gegründete *conjuratio*, auch wenn diese Bezeichnung im Text nicht verwendet wird» (p. 192).

12 Les autres rapprochements et les explications des symboles qui figurent sur les sceaux comme la lune et une étoile (p. 255–265), me semblent hasardés.

membres des environs de 1130/40–1170, était déjà la forme d'organisation des marchands qui, en 1074, se sont révoltés contre l'archevêque Annon et, en 1080, ont fondé la paroisse de Petit-Saint-Martin et qui ont été à l'origine de la fondation de l'hospice de Grand-Saint-Martin.

En lisant les deux contributions de Knut SCHULZ (*Patriziergesellschaften und Zünfte in den mittel- und oberrheinischen Bischofsstädten*, p. 311–335) et de Wilhelm STÖRMER (*Vergesellschaftungsformen des Meliorats und des Handwerks in den Städten des bayerisch-österreichischen Raumes*, p. 337–375) on sent fortement le malaise qu'éprouvent ces auteurs à décrire les phénomènes d'associations variées qu'ils observent dans les villes du Rhin moyen et du haut Rhin d'une part, de la Bavière d'autre part. La nomenclature des guildes et métiers en tant qu'associations jurées de marchands et d'artisans n'est pas ici adaptée ou, pour le moins, ne recouvre pas toute la réalité sociale. Visiblement l'élément politique et seigneurial y est beaucoup plus important que l'élément associatif, même dans les associations à caractère économique comme celles des sociétés de changeurs et de monnayeurs.

Le patriciat et les conseils urbains reflètent encore fidèlement aux XIII^e et XIV^e siècles le poids que chevaliers et *ministeriales* avaient eu dans ces villes. Il est en tout cas certain que les guildes et les marchands ne furent pas à l'origine de l'émancipation urbaine aux XI^e/XII^e siècles; ce rôle revient aux groupes sociaux des *milites*, des *ministeriales* (qualifiés de *burgenses* ou pas) et des *officiati* qui se trouvaient insérés dans des liens de dépendance à la fois verticaux et horizontaux.

En ce qui concerne les métiers, K. Schulz constate que l'opinion «victorieuse» de Below et de Keutgen est, partiellement au moins, inadaptée pour expliquer l'organisation des artisans qui revêt longtemps encore, par exemple à Strasbourg, un caractère seigneurial fort accusé.

Pour analyser les associations diverses des villes bavaroises et autrichiennes d'après le concept des guildes et des métiers considérés comme associations jurées W. Störmer se trouve dans un embarras encore plus grand, car les documents n'en parlent que rarement explicitement ou même pas du tout. D'après les analogies que présentent certains groupements, W. Störmer parle tantôt de *conjuraciones* (pour Munich par exemple) tantôt de formations semblables aux guildes (comme les *communitates des salinarii* à Reichenhall). Il suppose même que les *Judei et alii mercatores* forment une guilde. La part d'hypothèse reste trop grande, mieux vaudrait renoncer à une terminologie qui s'accorde si mal avec les sources.

Les deux derniers articles des actes du colloque invitent à la prudence.

Hans K. SCHULZE (*Kaufmannsgilde und Stadtentstehung im mitteldeutschen Raum*, p. 377–412), à partir de l'histoire de Stendal, de Halberstadt et de Magdebourg, réfute la thèse de H. Planitz, adoptée ensuite entre autres par F. Rörig et B. Schweiniköper, qui voient dans les guildes marchandes le point de départ des communes. Dans la première phase de la formation urbaine l'élément seigneurial – le roi et l'Église – y est beaucoup plus important que ne le laisse supposer la «théorie de la guilde».

Les associations de marchands aussi bien que les métiers n'apparaissent que relativement tard dans l'Allemagne moyenne, pas avant la fin du XII^e, voire le début du XIII^e siècle, alors que les communautés urbaines sont déjà fortement structurées.

La même conclusion s'impose à Wilfried EHBRECHT (*Beiträge und Überlegungen zu Gilden im nordwestlichen Deutschland [vornehmlich im 13. Jahrhundert]*, p. 413–450). Il n'y a pas de lien directe entre les guildes des marchands au long cours et les guildes locales du moyen âge classique, guildes de marchands ou guildes d'artisans. On peut penser que les guildes rurales et les guildes qui englobent toute une communauté urbaine remontent probablement à l'organisation seigneuriale des groupements locaux en vue du contrôle du marché.

L'énorme documentation réunie dans ce volume constitue une mine inépuisable pour tous ceux qui travailleront sur les marchands et les artisans au haut moyen âge et au moyen âge classique, mais une mine qui a des lacunes. Si l'on regarde le champ géographique couvert par ces contributions ou si l'on consulte l'index des noms de personnes et celui des noms de lieux (p. 451–463), on s'aperçoit que la Scandinavie, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie y sont bien

représentés, tandis que la France y fait pour ainsi dire défaut à l'exception du haut moyen âge (contribution de Oexle) et de quelques allusions à des villes comme Saint-Omer ou Valenciennes. Cette lacune, que l'on peut peut-être attribuer au saut périlleux que l'histoire économique fait fréquemment entre l'Italie du Nord et le Nord-Ouest de l'Europe, me semble dangereuse quand il s'agit d'expliquer des phénomènes d'associations que l'on rencontre d'abord dans le cœur même de l'Empire carolingien entre Loire et Rhin. L'unité économique et sociale relative de cette région, une certaine uniformité des structures institutionnelles expliquent pourquoi les associations marchandes et artisanales des cités épiscopales du Rhin ou encore celles de la Bavière dont parlent K. Schulz et W. Störmer présentent plus d'analogies avec les organisations correspondantes à Paris, Beauvais, Reims, Châlons-sur-Marne, Chartres etc. qu'avec les guildes du Nord de l'Allemagne. Séparer ces régions au passé commun présente un grave danger, à savoir de mésestimer les formes précoces d'associations encore fortement sous l'influence seigneuriale, telles qu'on les rencontre à Strasbourg ou à Trèves. Ces formes résiduelles s'expliquent mieux quand on les place dans l'ensemble de l'économie seigneuriale telle qu'elle s'est développée entre Loire et Rhin à l'époque carolingienne. La tentative d'explication dans ce sens qu'avait faite Rudolph Eberstadt était justifiée¹³. Malheureusement, dans la controverse que sa théorie sur les *magisteria* comme «missing link» entre les *officia* des domaines carolingiens et les associations dans les villes du moyen âge classique avait suscité, la documentation sur les villes françaises avait été négligée ou ignorée.

F. Irsigler (p. 62) qui réfute expressément la thèse «magistériale» d'Eberstadt, lui reconnaît cependant le mérite d'avoir insisté sur le rôle que le pouvoir seigneurial a joué dans la formation des premières organisations de métiers. Il fait allusion aux villes qu'Eberstadt avait étudiées en détail, Saint-Riquier, Corbie, Arras et Châlons-sur-Marne et cite lui-même les exemples de concentration seigneuriale de métiers de Gand, Paderborn, Worms et Trèves. C'est ici, dans ce domaine des organisations artisanales à structure seigneuriale fortement marquée, qu'il faudrait, à mon avis, poursuivre la recherche, tant en Allemagne qu'en France, non pas pour continuer la controverse du début du siècle, mais pour bien saisir les origines et les originalités des différentes formes d'association que l'on rencontre soit dans les vieilles cités épiscopales du Rhin, soit dans la zone «carolingienne» de la France.

Les documents sur les villes françaises révèlent non seulement des formes d'associations précoces, où structures «verticales» et «horizontales» s'entremêlent, mais aussi une différenciation des métiers et une spécialisation du travail qui s'établissent très tôt. Prenons l'exemple des «marchands professionnels» de la cité épiscopale de Toul, cité qui peut être considérée comme faisant la jonction entre l'ouest et l'est de l'espace carolingien. Jean Schneider conclut à leur sujet: «Les marchands sont institués par le maire de la cité; ils sont dits «marchands bannaux», sans doute parce qu'en vertu du droit de ban seigneurial, ils ont reçu un statut les autorisant à vendre au marché, contre redevances. Les marchands eux-mêmes tendent à se réserver un monopole, alors que les chartes épiscopale et impériale laissent la possibilité aux hommes du chapitre de devenir marchands. Il n'est peut-être pas téméraire de voir dans ces faits un élément d'organisation, différent du groupement domanial des métiers dans le cadre d'une grande propriété, différent aussi des formes d'associations créées de l'initiative des gens

13 Rudolph EBERSTADT, *Magisterium und Fraternitas. Eine verwaltungsgeschichtliche Darstellung der Entstehung des Zunftwesens*, Leipzig 1897 (Staats- und sozialwissenschaftliche Forschungen, hg. von Gustav Schmoller, 15,2); Id., *Der Ursprung des Zunftwesens und die älteren Handwerkerverbände des Mittelalters*, München/Leipzig, 2^e éd. 1915; cf. Reinhold KAISER, *Bischofsherrschaft zwischen Königtum und Fürstenmacht. Studien zur bischöflichen Stadtherrschaft im westfränkisch-französischen Reich im frühen und hohen Mittelalter*, Bonn 1981 (Pariser historische Studien, 17), p. 421 (Chartres), 484 (Paris), 555 (Reims), 563 (Châlons).

de métier et de commerce¹⁴. Des sources du XIII^e siècle permettent de supposer qu'à Toul les métiers étaient organisés primitivement sous le régime du *magisterium*¹⁵.

Toul n'est pas une exception, au contraire! Il faut donc éviter de faire abstraction de la documentation des villes françaises quand il s'agit d'expliquer les éléments variés qui finalement ont abouti aux associations marchandes ou artisanales telles qu'on les rencontre aux XII^e et XIII^e siècles dans les villes allemandes.

14 »Il ne saurait être question d'entrer ici dans les discussions de toutes les théories sur les origines des groupements de métiers. L'ouvrage de R. EBERSTADT, *Magisterium* [voir ci-dessus note 13], rend mieux compte que d'autres de la situation dans certaines cités épiscopales» (note de J. Schneider).

15 »Voir J. SCHNEIDER, Note sur l'organisation des métiers à Toul au Moyen Age, dans: *Mélanges Louis Halphen*, Paris 1951, p. 659–664, ... J. SCHNEIDER, L'avouerie de la cité de Toul, dans: *Le Moyen Age, Livre Jubilaire 1963*, p. 631–640» (note de J. Schneider). Le texte cité se trouve dans: ID., Toul dans la seconde moitié du XII^e siècle, dans: *Die Stadt in der europäischen Geschichte, Festschrift Edith Ennen hg. von Werner BESCH u. a.*, Bonn 1972, p. 185–191, citation: p. 187.